



Transfo Services vous accompagne dans une démarche éco-responsable de traitement de vos équipements

# Comment valoriser vos équipements HTA ?

[transfo-services.fr](https://transfo-services.fr)

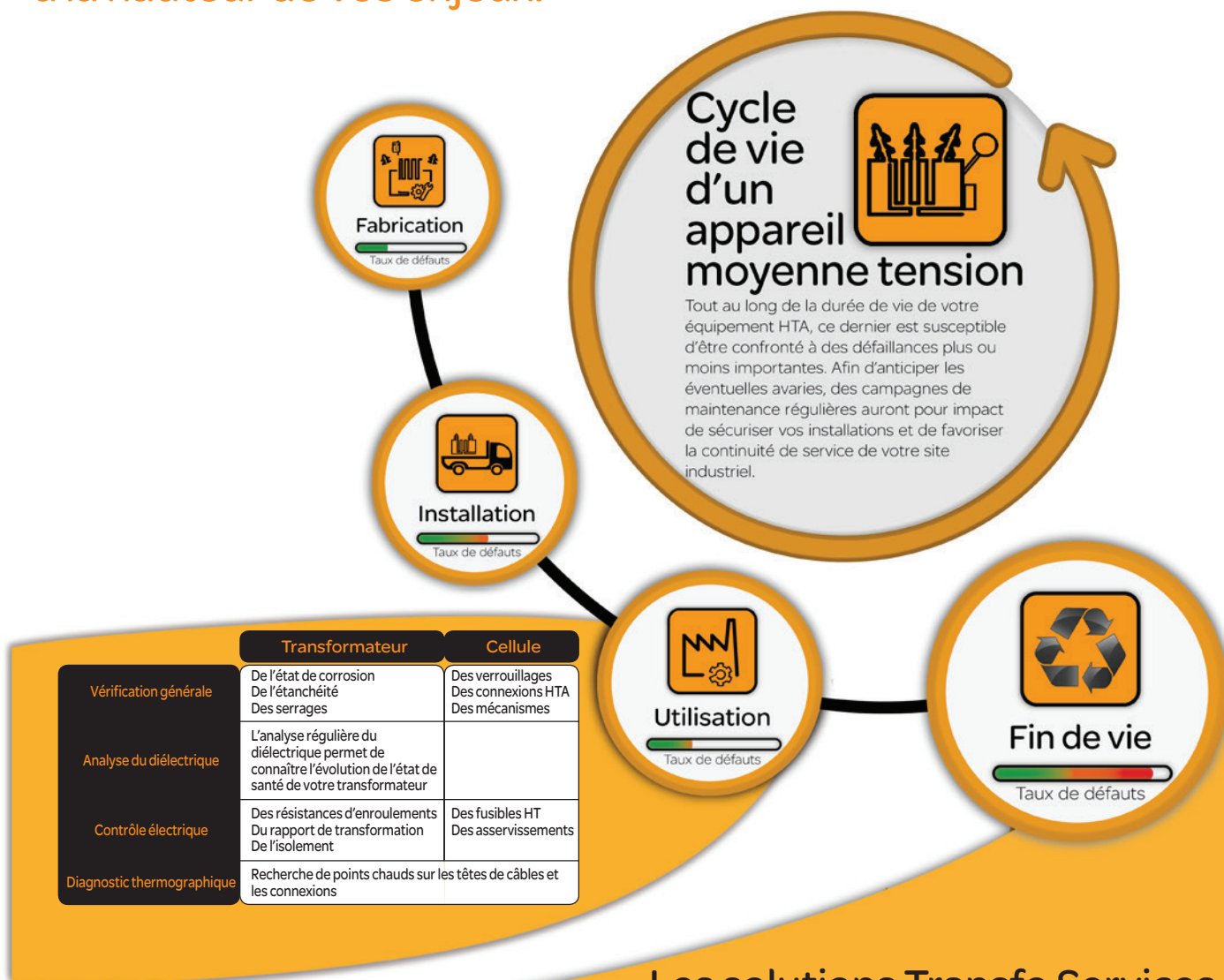
 **Transfo Services**  
Le spécialiste du poste de transformation électrique HTB-HTA-BT

Vous avez un ou plusieurs appareils électriques en fin de vie et soumis à des réglementations spécifiques ?

Vous recherchez des solutions économiques, durables et responsables pour recycler vos équipements ?

Vous souhaitez être accompagné dans ces démarches par un spécialiste ?

# Transfo Services s'engage dans des solutions performantes, à la hauteur de vos enjeux.



## Les solutions Transfo Services



En tant que spécialiste du poste de transformation HTB-HTA-BT, nous nous sentons fortement concernés par les réglementations environnementales. Notre rôle est à la fois de vous informer, de vous conseiller et de vous proposer des solutions adaptées à vos contraintes pour la gestion de vos équipements en fin de vie.

## Le PCB une détention soumise à réglementation

Depuis le 10 avril 2013, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a publié le décret N°2013-301 prévoyant une seconde phase de décontamination et d'élimination du PCB en fonction de l'année de fabrication de l'appareil. Cette mesure, concernant 500 000 appareils sur l'hexagone, a pour but de répondre aux échéances de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants entrée en vigueur le 17 Mai 2004.

> Ce que prévoit la réglementation française :

Seuils	Obligations réglementaires
< 50 ppm	> Apposer une étiquette verte sur l'appareil.
De 50 à 500 ppm	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Déclarer l'appareil dans la base ADEME. <a href="http://www.pcb.sinoe.org">www.pcb.sinoe.org</a></li> <li>&gt; Lui apposer un marquage indélébile ainsi qu'un étiquetage.</li> <li>&gt; Élimination ou décontamination en tant que déchet dangereux par un prestataire agréé.</li> </ul>
> 500 ppm	> Appareils interdits depuis 2010. (Ils doivent être détruits ou décontaminés)

Les appareils avec ou sans bac de rétention dont le taux de PCB est supérieur à 50 ppm devront être décontaminés ou éliminés selon l'échéancier suivant :

Date de fabrication de l'appareil	Date d'élimination ou de décontamination
Antérieure au 1er janvier 1976	> Avant le 1er janvier 2017
Entre le 1er janvier 1976 et le 1er janvier 1981	> Avant le 1er janvier 2020
Postérieure au 1er janvier 1981	> Avant le 1er janvier 2023

## Vous accompagner vers une parfaite conformité environnementale de vos équipements moyenne tension

### > Une prise en charge totale de vos anciens équipements

Conscient des enjeux environnementaux actuels, Transfo Services s'engage à favoriser la reprise de vos anciens appareils (transformateurs électriques et cellules HTA). Selon leurs états, ces produits bénéficieront soit d'une rénovation de haute qualité pour une seconde vie, soit d'un démantèlement en centres agréés conformément à la réglementation (fourniture d'un B.S.D et d'un certificat de destruction).

### > Une prolongation de la durée de vie de vos équipements

En fin de vie vos transformateurs pourront bénéficier d'une rénovation complète dans nos ateliers selon un processus spécifique comprenant : 67 points de contrôle, analyses et essais de validation afin de vous garantir un matériel performant tout en contribuant à la réduction de votre impact environnemental.



### Qu'est ce que le PCB ?

Le PCB plus connu en France sous le nom de pyralène, arochlor ou askarel est un dérivé chimique chloré peu biodégradable, qui fut utilisé comme isolant électrique du fait de sa propriété d'inflammabilité. Depuis 1987 il fait partie des 10 polluants organiques les plus persistants et n'est donc plus ni produit, ni utilisé.



### Qu'est ce que le B.S.D ?

Le Bordereau de Suivi de Déchets dangereux est un document officiel C.E.R.F.A. obligatoire pour tout mouvement de déchets industriels dangereux. Il permet d'assurer la traçabilité du déchet depuis son site de production et ce jusqu'à sa destruction. Ce document doit être conservé durant 5 ans.



# Bénéficiez d'une prise en charge complète de vos anciens équipements contenant du SF6

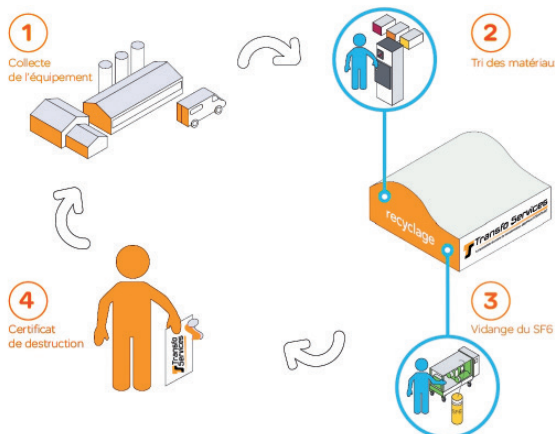
## > Une destruction clé en main

Transfo Services s'engage dans une prise en charge totale de vos appareils au SF6 (cellules HTA) en fin de vie.

Nos équipes spécialisées dans l'enlèvement, le transport et la destruction de matières dangereuses sont régulièrement formées pour intervenir en toute sécurité.

Une fois collectés, ces équipements sont pris en charge dans notre atelier spécialisé afin d'être démantelés selon un processus en phase avec la réglementation.

Pour chaque appareil détruit, un bordereau de suivi de déchets (B.S.D.) vous sera remis afin de vous garantir une traçabilité optimale de votre matériel.



Processus de recyclage du gaz SF6



## Qu'est ce que le SF6 ?

Le SF6 est un gaz inerte, sans odeur et incolore. C'est un excellent isolant électrique. Il est référencé comme un des gaz à effet de serre les plus puissants (son pouvoir de réchauffement global est 23 500 fois supérieur à celui du CO2). Pour cette raison le règlement (UE) no. 517/2014 précise que les gaz fluorés à effet de serre présents dans les appareillages électriques doivent être récupérés quand l'appareil est en fin de vie, pour être recyclés, régénérés ou détruits, afin de prévenir toute libération de SF6 dans l'atmosphère.



## A propos de Transfo services

- 2 Ateliers
- 7 Spécialistes « experts » sur nos pôles de compétences
- 30 Technico-commerciaux
- 60 Intervenants sur site
- 20 Opérateurs atelier
- 10 Unités mobiles de traitement du diélectrique
- 100 Cabines de location HTA-BT

## Accréditations

- ISO9001 : tous nos sites
- ISO14001 : Arles et Châteaubourg
- Cofrac (n°1-1472) : laboratoire de Châteaubourg
- MASE : tous nos sites

## Pôle fin de vie

> Posez nous vos questions ?

[fin-de-vie@transfo-services.fr](mailto:fin-de-vie@transfo-services.fr)

## Astreinte

Où que vous soyez en France  
24h/24h et 7 jours sur 7

► N°Azur **0810 76 12 76**

Prix appel local



## Transfo Services

Transfo Services Châteaubourg (siège)  
Adresse site : ZAC de la Goulgatière  
2 Bd Laënnec - 35220 Châteaubourg

Adresse postale : CS 90012 - Châteaubourg  
35538 Noyal-Sur-Vilaine Cedex

Tél : 02 99 62 33 80 - Fax : 02 99 00 39 21



➔ [www.transfo-services.fr](http://www.transfo-services.fr)

En raison de l'évolution des normes et du matériel, les caractéristiques indiquées par les textes et les images de ce document ne nous engagent qu'après confirmation par nos services.



Ce document a été imprimé sur du papier écologique

Crédits photos : Transfo Services  
Conception et réalisation : Transfo Services  
Impression : doublev.